



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E18402

VALABLE JUSQU'AU

30/06/2027

ÉDITÉ LE

01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/10/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CORBEIL ESSONNES 409 458 205 RCS EVRY

Siret : 409 458 205 00021

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2105422

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145443667

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145443667

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ART-TOIT

47 RUE LOUIS JOYEUX
BP 402
91100 CORBEIL-ESSONNES

Téléphone : 01 60 88 22 44

Portable :

Site Internet : <http://www.art-toit-91.fr/>

E-mail : contact@art-toit.fr

Responsabilité légale :

RIBARDIERE FREDERIC GÉRANT / LOPEZ SEBASTIEN GÉRANT

Fax : 01 64 96 27 68

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/03/2024
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	08/04/2025
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	08/04/2025
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	17/03/2026
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	08/04/2025
3171	Couverture en bardeaux bitumés Mention RGE	20/06/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	20/06/2023
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.